Paris que personne n'avait besoin de s'en passer. » Une seconde lecture de l'Allemagne révéla des dangers qui n'avaient été d'abord aucunement soupçonnés, et la publication d'un livre où l'on parlait d'une nation étrangère sans faire l'éloge de l'Empereur, fut formellement interdite. Une ardeur patriotique se manifesta soudain dans les bureaux de la police, et le général Savary déclara que l'air de ce pays ne convenait pas à l'auteur d'un ouvrage anti-français. Indigné de voir proposés comme modèles les chefs-d'œuvre de la littérature allemande, il trouva qu'un tel manque de respect envers nos écrivains ne serait pas puni suffisamment par l'interdiction du séjour de Paris ; et, après avoir rappelé à Mme de Staël que sa conduite nécessitait la stricte exécution des mesures prises à son égard, il ne tarda pas à transformer Coppel en prison, le préfet de Génève en geôlier. Cependant, il ne voulut pas prononcer une condamnation irrévocable, et tout espoir ne fut pas enlevé à celle qui était l'objet de tant de rigueurs. Quelle consentit à écrire deux lignes d'éloges, tout lui serait accordé : la permission de pubier son livre, le séjour de Paris et même le paiement des deux millions dûs à son père. La liberté à un tel prix ne pouvait convenir à Mme de Staël, et elle ne répondit que par des épigrammes à toutes ces offres. Lui parlait-on de la fortune qui l'attendait à Paris, de cette restitution si souvent promise et si souvent différée: « Je savais disait-elle, qu'un certificat de vie était nécessaire pour toucher ses rentes ; mais j'ignorais qu'il fallut une déclaration d'amour. » Insinuait-on que la naissance du roi de Rome lui donnait une merveilleuse occasion de chanter la gloire des Césars, elle répondait « qu'elle n'avait aucune idée sur ce sujet et qu'elle se bornerait à faire des vœux pour que le Ciel accordât une bonne nourrice au nouveau-né. » Ces plaisanteries redoublèrent l'irritation de Napoléon qui, pour y mettre un terme, eut recours à de nouvelles rigueurs, et imagina la « contagion de l'exil », infligeant la peine qui avait frappé Mme de Staël à tous ceux qui venaient lui prodiguer des consolations. Affligée de causer ainsi le malheur de ses amis, soumise à une surveillance de tous les instants et réduite à ne pas dépasser, dans ses promenades, un cercle de deux lieues, Mme de Staël voulut fuir à tout prix et résolut de se rendre en Angleterre par la Russie, la seule partie du continent qui ne fut pas encore soumise à ses persécuteurs. Des craintes et des fatigues sans nombre signalèrent son évasion, son triste voyage au milieu de populations qui n'osaient pas, il est vrai manifester complètement leur servitude, en arrêtant une femme qui avait mécontenté l'empereur ; mais croyaient devoir faire preuve de zèle et de soumission en la poursuivant de mille vexations. Echappée enfin à tous ces dangers, entourée des honneurs dûs à son rang et à son courage, Mme Staël de éprouva de nouvelles souffrances à la vue des revers de nos armées. Une âme vulgaire aurait pu se réjouir des triomphes de la coalition, des malheurs et de la chûte de son ennemi; mais un tel sentiment était indigne d'un esprit aussi sutiérieur. Animée d'un patriotisme sincère, Mme de Staël ne voulait pas mettre son intérêt personnel au-dessus de l'honneur du pays, et quoique la victoire des troupes impériales lui otât toute espérance, elle déclara hautement ses vœux pour la France, ne dissimulant pas son affliction lorsque le triomphe des alliés devint définitif. Ses amis avaient beau lui montrer la réalisation de ses rêves les plus chers, la féliciter des évènements qui allaient permettre son retour à Paris: « De quoi me faites-vous vos compliments, je vous prie, répondait-elle, de ce que je suis au désespoir? » Et ce chagrin, cette douleur intolérable lui enlève tout le plaisir qu'elle espérait trouver en rentrant en France.

IV.

Les funestes traces de l'invasion, la présence des armées ennemies, l'occupation du Louvre, des Tuileries par des barbares vénus des extrémités de l'Asie, redoublèrent sa haine pour l'homme dont l'ambition avait plongé le pays dans cette malheureuse situation. « O France, s'écriait-elle, il fallait un tyran étranger pour vous réduire à cet état ; un souverain français, quel qu'il fût, vous aurait trop aimée pour jamais vous y exposer. » Mais, tout en maudissant Napoléon, Mme de Staël se gardait d'insulter à son malheur. Loin d'approuver les attaques injustes et exagérées que faisaient entendre les anciens serviteurs du gouvernement déchu, désireux de faire oublier leur servilité par leur animosité, elle s'indignait d'entendre dire « que Bonaparte n'avait jamais eu ni talent ni courage, trouvant qu'il était injurieux pour la France et l'Europe de prétendre qu'elles avaient obéi quinze ans à une bête et à un poltron. » Mme de Staël donnait d'autres preuves de sa générosité : reprenant, avec le calme d'un esprit apaisé, les pages écrites dans l'exil et destinées à conserver le souvenir de persécutions dont elle était l'objet, elle voulut en effacer toute trace de ressentiment ; et, si elle se décida à continuer l'œuvre commencée dans un temps où le despotisme exerçait toutes ses rigueurs, ce ne fut pas pour attaquer un ennemi vaincu, mais pour flétrir le système odieux qui avait si longtemps dominé l'Europe. Cherchant à préserver la postérité de l'aveuglement qui avait égaré ses contemporains et les avait conduits à la servitude ; combattant un prestige dont elle prévoyait les funestes conséquences, Mme de Stael donnait un dernier gage à ses convictions, rendait un dernier service à la cause libérale.

Telle a été la fin de la lutte soutenue pour maintenir les droits de la pensée contre la force, lutte qui doit exciter une plus grande admiration que tous les combats livrés à la même époque pour satisfaire l'ambition et les caprices d'un homme. Tous les empires fondés au prix de sacrifices sanglants se sont écroulés, ne laissant que des ruines : les idées défendues par Mme de Staël n'ont reçu aucune atteinte du temps et remportent tous les jours de nouveaux triomphes. Pour avoir « conservé dans l'exil la tradition et la langue du droit, » la noble femme mérite la reconnaissance de tous les amis de la liberté ; et ses sacrifices, ses souffrances doivent lui assurer une place éminente dans l'histoire et flétrir à jamais le nom de son persécuteur.

Quelles conclusions sommes-nous en droit de tirer de cette étude sur la vie de Mme de Staël ?

Au point de vue littéraire, Mme de Staël a introduit le libéralisme dans les lettres et fondé le romantisme.

Au point de vue philosophique, elle a énergiquement combattu la morale fondée sur l'intérêt personnel ; défendu et propagé le principe de la perfectibilité.

Au point de vue historique, elle a présenté, dans ses *Considérations sur la Révolution Française*, un tableau exact de la situation de la France sous l'Empire.

Enfin nous devons confirmer — et cela, sans restriction aucune — le jugement que Mme de Staël portait sur elle-même à son lit de mort : « J'ai toujours été la même, vive et triste ; j'ai toujours aimé Dieu, mon père et la liberté. »

LUCIEN PASQUIER.

COMMERCE.

Havre, mercredi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'Industrie.*)

Marché calme, Louisiane février 137 ; Oomra mars-avril nommé 133 ; New-York 25 1/8 ; recettes de 4 jours 42000 ; New-Orléans 142.

Liverpool, vente 10000 balles sans changement.

Havre, mercredi 3 h. 46.

(Dépêche de MM. Kablé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets).

Ventes 1500 balles sans changement dans les côtes ; recettes de 4 jours 46000 balles.

Liverpool, manque.

Bourse de Paris

du Mercredi 16 Février 1870

Rente 3 p. 0/0.....	73.50
id. 4 1/2 p. 0/0	103.95

BOURSE DE LILLE.

Cours du 15 Février 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.		
Armentières.	500	..
Lille 1860. J. A. 1865. . .	105	25
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 .	.97	50
Lille 1868, libérées. . . .	506	..
Roub.-Tourcoing, R. à 50. .	43	75
VALEURS LOCALES.		
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565	..
Comptoir Devilder et Ce. . .	525	..
Crédit industriel du Nord. .	511	25
Caisse Pérot et Comp. . .	572	50
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à . . .	1300	..
— — n . . .	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix.	552	50
Lille à Béthune, actions. . .	...	..
Lille à Béthune, oblig. . . .	400	..
Aniche (le douzième)	...	..
Azincourt.	250	..
Auchy-au-Bois	...	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc..	427	50
Carvin, ...	950	..
Courrières, ...	.10075	..
Campagnac,.	625	..
Douvrin, anc.	...	..
Douvrin nouv. 1864	...	..
Escarpelle, ...	1300	..
Epinac, ...	...	..
Ferfay, ...	1400	..
Fiennes et Harding, ...	...	..
Lens, ...	9100	..
Liévin , ...	1550	..
Meurchin, ...	900	..
Vieoigne-Nœux, ...	5410	..
Vendin, ...	...	..
Thiv. et Fresnes (M.)	...	..

COURS DES HUILES A LILLE.

15 Février 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	95 50 ««	26 à 28 50	19«à19 50 «
» épur pq	101 50 ««	«« ««	«««« «« «« «
Œill. b. g.	«« «« ««	32«« 37 ««	14 50 15 «
» rousse. .	«« «« ««	«« «« ««	«« «« «
Camelinè...	«« «« ««	22 24 ««	15 «« «« «
Chanvre.. .	«« «« ««	15 15 50	1650 «« «« «
Lin du p. .	«««« «« ««	20 26 ««	26 30 «« «
Lin gr. et.	7750 «« ««	24 27 ««	25«« 27 «« «

CONDITIONS DES SOIES

LYON, LE 15 FÉVRIER 1870

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	POIDS
37	Organsin	16	6	6	1	2	1	1	3	»	2004
41	Trames	13	1	7	»	»	1	17	2	»	2749
52	Gréges	22	1	8	3	3	2	0	5	»	4055
6	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
137		51	8	21	4	5	4	27	10	»	8808

BALLOTS PESÉS.

3	Organsin	»	»	»	»	»	»	3	»	»	67
5	Trames	»	»	1	»	»	»	2	2	»	282
51	Gréges	1	»	»	»	»	»	50	»	»	2550
21	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
80		1	»	1	»	»	»	55	2	»	2899

Dernier numéro placé des Soies et Bobines, depuis le 1er du mois.... 1640

Dernier numéro des Laines..... 2

Dernier numéro des ballots pesés 531

SAINT-ÉTIENNE, 14 FÉVRIER 1870.

Nombre	SORTES	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Japon	Brousse	Perse.	Diverses	POIDS
8	Organsin	1	»	»	1	4	»	»	»	»	407 19
3	Trames	»	»	»	»	12	»	»	»	»	717 22
2	Gréges	»	»	»	»	»	1	»	»	»	13 59
»	Diveres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
3		1	»	»	1	16	1	»	»	»	1138 »»

BALLOTS PESÉS.

1	Organsin	»	»	»	»	1	»	»	»	»	13 79
5	Trames	»	»	»	»	3	1	»	»	»	160 86
4	Gréges	»	»	»	»	3	2	»	»	»	195 77
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
10		»	»	»	»	7	3	»	»	»	370 42

10 Décreusages.

AUBENAS, 14 FÉVRIER 1870.

6	Organsin.	666 »
1	Trames	39 »
16	Gréges	1376 »
3	Ballots pesés	198 »
26		2279 »

Dernier numéro placé 199.

AVIGNON, 14 FÉVRIER 1870.

Ballots conditionnés,

1	Organsin.	59 73
5	Trames	353 01
8	Gréges.	504 77
14		917 51

Ballots pesés.

»	Organsin	» »
»	Trames	» »
2	Gréges	96 26
2		96 26

Grand Théâtre de Lille.

Samedi 19 Février

Au bénéfice de la société Typographique lilloise

Représentation par les Artistes du Théâtre Français

L'Aventurière, pièce en 5 actes et en vers d'Emile Augier.

Le Caprice, pièce en 1 acte d'Alfred de Musset.

Prix des places : Premières loges, Avant-Scène de rez-de-chaussée, 10 fr. ; en location, 11 fr. — Fauteuils d'orchestre ou de parquet, de première galerie, Baignoires, 8 fr.; en location 9 fr. — Chaises d'orchestre, dites *des musiciens*, 6 fr. ; en location, 7 fr. — Secondes loges, 4 fr. ; en location, 4 fr. 50. — Troisièmes loges, 1 fr 75 ; en location, 2 fr. — Stales de parterre, 4 fr., en location, 4 fr. 50. — Parterre, 2 fr. 50 ; en location, 2 fr. 75. Les autres places, prix ordinaires.

S'adresser au bureau de location du Grand-Théâtre.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**
ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur JULES BOYER, — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, *libraire*, place de l'École de Médecine, à Paris 16,677 9542

CRÉDIT LYONNAIS

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ: VINGT MILLONS

Le Crédit Lyonnais publie chaque semaine une **Circulaire financière** contenant tous les renseignements qui peuvent intéresser les porteurs de rentes, actions, obligations, et guider les capitalistes qui veulent employer leurs fonds avec sécurité. Cette circulaire est envoyée GRATUITEMENT à toute personne qui en fait la demande. *Ecrire au Crédit Lyonnais, 6, boul. des capucines, Paris.* 9728

SOCIÉTÉ des THERMES D'ENGHIEN

Nous appelons l'attention sur une émission d'actions et d'obligations que fait cette Société. C'est une entreprise entourée de toutes les garanties que doivent rechercher les personnes qui ont des fonds à placer.

DÉCRET IMPÉRIAL D'UTILITÉ PUBLIQUE

Du 18 Juillet 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

DES THERMES D'ENGHIEN

Capital Social : **6,000,000** de Francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM Ach. JUBINAL, Officier de la Légion d'honneur, Député au Corps législatif ;
DE FORCADE LA GRÉZÈRE, Propriétaire.
DE LA GRANGE, Ingénieur des Mines.
F. DEFONTBOUILLANT, Chevalier de la Légion d'honneur.
Antoine ALÈGRE, ancien directeur des Etablissements d'Enghien.

La Société a pour objet l'exploitation des eaux sulfureuses d'Enghien, d'un grand hôtel et d'un Kursaal. Elle se substitue à la Société du Grand-Hôtel et Kursaal d'Enghien, fondée l'année dernière, et à la **Société des Eaux minérales d'Enghien,** qui existe depuis 1845.

Les calculs positifs, basés sur les résultats déjà acquis, permettnto d'espérer pour la première année d'exercice un dividende de 20 p. 100.

La Société est tout à la fois foncière et industrielle ; elle possède des immeubles tant en terrains qu'en constructions et en sources, dont la valeur a été estimée à huit millions de francs.

Sur le capital de 6,000,000 fr., il ne reste à émettre que 1,600,000 fr., représenté par des actions et des obligations.

Souscription à 1,600 Actions
— à 2,760 Obligations

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

1,600 ACTIONS ÉMISES AU PAIR.

VERSEMENTS

En souscrivant. . .	**100** francs.
A la répartition. . . .	**150** »
Le 1er juillet prochain . .	**100** »
Le 1er octobre suivant. .	**150** »
	500 francs.

Il sera accordé une bonification de 3 frans à tout Souscripteur qui se libérera par anticipation.

Chaque Action à droit : 1° à un prélèvement **fixe de 6 °/o à titre d'intérêt ;** 2° au dividende supplémentaire produit par les recettes nettes de l'exploitation.

Les coupons seront payables en janvier et juillet de chaque année.

Le coupon de juillet sera reçu comme espèces en déduction sur le troisième versement.

ET **2,760** OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE **500** FRANCS, ÉMISES A **290** FRANCS, remboursables à 500 francs en 60 années produisant 20 francs d'intérêt annuel, payable en deux coupons semestriels, le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

VERSEMENTS

En souscrivant	**100** francs.
A la répartition	**100** »
Le 1er juillet prochain . .	**90** »
	290 francs.

Le coupon échéant en juillet 1870 sera reçu en paiement du dernier versement, et il sera fait remise de **2 francs** aux Souscripteurs qui au moment de la Souscription, se libèreront complétement.

Les Obligations ont pour gage une première hypothèque.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
Du 15 au 20 Février à
PARIS
A LA CAISSE DU JOURNAL
L'EPARGNE

Directeur : M. DE FONTBOUILLANT *, 1, *rue de la Bourse.*

A **LYON,** à la Succursale de la Caisse et du journal l'**Épargne,** 92, rue de l'Impératrice.

A **LILLE,** à la Succursale de la Caisse et du Journal l'**Epargne,** 106, rue Impériale.

On peut verser dans toutes les succursales de la Banque de France au crédit de M. FONTBOUILLANT. 9717

En vente à la librairie J. Reboux.

ÉTUDE
SUR L'INDUSTRIE LAINIÈRE
en France
et les moyens de ramener sa prospérité

par Paul PIERRARD, (courtier en laines).
A Londres, 44, Coleman Street, City, E. C.
PRIX : **1 franc.**

(Vendue au profit de Société française de secours à Londres.)

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3·31 (1r et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 20. — 3.31 — 7.38.

ANNONCES

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix.

A Vendre
à main ferme
4 MAISONS

dont une en angle, à usage d'estaminet, nouvellement et solidement construites. Produit annuel, 980 fr susceptible d'augmentation.

A vendre ensemble ou séparément ans d'excellentes conditions. 9578

A vendre
UNE MAISON

étage avec atelier, et 3 ares, 56 centiares de terrain, sise à Roubaix, à proximité de la route de Tourcoing.

On accordera toute facilité de paiement.

S'adresser à Me COTTIGNY, notaire à Roubaix. 9314

Etudes de Mes PANNIER, agréé au tribunal de commerce et ROUSSEL, Commissaire-priseur à Roubaix.

VENTE

ROUBAIX, rue de ma Campagne, 74

Par suite de la faillite du sr Scarcerieu

D'un fonds de magasin

D'ÉPICERIE & DE MERCERIE

ÉTOFFES

Un fort cheval avec ses harnais

CHARRETTE montée sur ressorts

MOBILIER DE MAISON

et de magasin

25 futs d'huile minérale et de pétrole, futs vides, etc.

LE VENDREDI 18 FÉVRIER 1870, 9 heures du matin et 2 heures de relevée et le lendemain, s'il y a lieu.

Cette vente se fera à la requête de Me PANNIER, agréé au tribunal de commerce, syndic à la faillite dudit sieur Scarcerieu, par le ministère de Me Alfred ROUSSEL, Commissaire-Priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7 9746

Etude de Me ROUSSEL, notaire à Tourcoing, successeur de Me DELEPOULLE

VILLE DE TOURCOING

UNE MAISON

à usage de commerce

avec vastes magasins, porte cochère, remise et écurie, cour et jardin.

A louer immédiatement

Moyennant 2,000 fr., outre les charges.

S'adresser audit Me ROUSSEL, notaire, rue Jacquart no 88 à Tourcoing. 9731

VILLE DE TOURNAI. — BELGIQUE.

RUE DU CURÉ NOTRE-DAME, 14, BIS.

Vente publique

D'une belle et nombreuse collection

DE TABLEAUX, OBJETS

d'Arts et curiosités,

AYANT FORMÉ LE CABINET

de Monsieur BÉCOURT, Propriétaire.

Cette vente commencera le Lundi 21 Février courant, à une heure précise après-midi par les objets ci-après désignés :

Quatre-vingt tableaux, la plupart portant leur signature, sept bahuts vieux chêne, de diverses époques plus une crédence gothique; cent dix feuilles vieux cuirs de Cordoue, fond gris et rouge rehaussé d'or ; candélabres, chandeliers et pendules, lustres et chenets ; grande fontaine en cuivre rouge ; statuettes ivoire et groupes en terre cuite ; objets en vermeil, or et argent ; porcelaines de Tournai, Chine, Japon, Saxe et Sèvres ; fayences diverses ; cristaux et objets de collections.

NOTA. — Par suite du peu de temps que nous avons pour annoncer la vente, fixée au 21 Février 1870 il nous a été impossible d'en dresser le catalogue. — Il sera remis aux amateurs, la veille ou le jour de la vente.

EXPOSITION PUBLIQUE,
le Dimanche 20 Février.

A louer

avec force motrice : sept métiers à retordre (renvideurs) près à fonctionner et pouvant faire la laine et le coton.

Prendre l'adresse au bureau du *Journal de Roubaix.* 9749